LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE
RECRUTE

DEUX POLICIERS MUNICIPAUX (H/F)

GRADES : GARDIEN-BRIGADIER, BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL
A TEMPS COMPLET

La Ville de Cesson-Sévigné, ville de 18 000 habitants et 3ème Ville de Rennes Métropole, recrute deux policiers municipaux (h/f) à temps complet.
L'Hôtel des polices, ouvert en janvier 2025, assure des conditions de travail optimales pour les services de la Police Nationale et de la Police Municipale.

Missions principales

Au sein de la direction générale, sous l'autorité du Chef de service de la Police Municipale et au sein d'une équipe de 11 agents, vous aurez en charges les missions suivantes :

Assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique

- Connaître le code de déontologie et les prérogatives des agents de police municipale
- Appliquer les consignes dans le cadre de l'îlotage dans les quartiers
- Collecter des informations sur les quartiers et les populations
- Assurer une surveillance générale en véhicule léger, VTT, pédestre
- Assurer la surveillance du bon ordre dans les bus du réseau STAR (convention)
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies
- Intervenir en cas de flagrant délit et de crime flagrant
- Assurer la médiation entre particuliers

Assurer la protection des personnes et des biens

- Connaître le cadre légal en matière de légitime défense
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles
- Mettre en application les consignes visant à la surveillance du dispositif : Opération « tranquillité vacances »
- Assurer des services nocturnes en fonction des évènements locaux
- Identifier les sites et bâtiments sensibles qui nécessitent une surveillance (bâtiments communaux et professionnels)
- Sécuriser les manifestations sportives, culturelles et festives
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Sécuriser les parties communes des immeubles à usage d'habitation (réquisition permanente des bailleurs sociaux)
- Visionner, exploiter et traiter les images dans le cadre du système de vidéo protection (arrêté préfectoral du 10 avril 2017)

Assurer l'accueil et les relations avec les publics

- Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service
- Ecouter, accompagner une personne en difficulté
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, communauté, SDF, mineurs)
- Orienter les personnes vers les services compétents
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population

Assurer les missions de police de la route

- Verbaliser l'ensemble des infractions au code de la route relevant des prérogatives des agents de police municipale
- Conduire, planifier et gérer les mises en fourrière automobile
- Qualifier et faire cesser les infractions à la vitesse
- Contrôler le stationnement

Assurer les missions de polices spéciales

- Constater les infractions en matière d'urbanisme et de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes
- Contrôler les occupations du domaine public
- Appliquer les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux
- Constater les infractions en matière de bruit, d'hygiène et d'environnement
- Lutter contre les occupations illicites d'un terrain par les gens du voyage
- Assurer l'exécution des arrêtés de police portant règlement des marchés hebdomadaires et veiller à leur bon fonctionnement
- Gérer les autorisations de buvettes temporaires
- Gérer, dans le cadre de la police des débits de boissons, les ouvertures, mutations, translations et transferts des établissements

Assurer les missions de police administrative

- Analyser les demandes et doléances des administrés et formuler des réponses appropriées
- Rédiger les procédures judiciaires, mains courantes, documents et actes administratifs
- Accueillir le public
- Recueillir les objets trouvés
- Cogérer et contrôler les demandes d'autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public communal

Profil

Expérience sur un poste similaire indispensable.
Etre apte au port d'armes de catégorie B1 et D.
Permis B indispensable.
Connaissance de la règlementation en vigueur, maîtrise de l'outil informatique, bonnes capacités rédactionnelles, bonnes capacités physiques, qualités relationnelles, réactivité et prise d'initiatives (savoir observer, analyser et gérer une situation en temps réel), disponibilité, rigueur, discrétion et sens du service public.

Condition d'emploi et de rémunération

Recrutement statutaire (mutation, détachement, liste d'aptitude)

Rémunération statutaire
Régime indemnitaire : ISFE – part fixe : 25%, ISFE – part variable : 900 € (montant annuel), prime de novembre : 370 €
CNAS, Forfait mobilité durable
Participation employeur à la Prévoyance de 13 € et à la mutuelle 15 € (conventions de participation)

Temps de travail : temps complet, cycle avec roulement avec jour(s) de repos selon les semaines :
- du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00
- samedi de 7 h 00 à 12 h 00 (un par mois en moyenne)

En moyenne 1 service décalé de 13h00 à 23h00 par mois + services nocturnes en fonction des événements de voie publique
25 jours de congés

Dépôt des candidatures pour le 10 décembre 2026 – Poste à pourvoir le 1er janvier 2027

Merci de bien vouloir transmettre votre candidature (CV, lettre de motivation) à l'attention de Monsieur Le Maire
Soit par courrier : 1 esplanade de l'Hôtel de Ville – CS 91707 – 35517 CESSON SÉVIGNÉ Cedex
Soit par mail : ressources-humaines@ville-cesson-sevigne.fr.

Renseignements complémentaires :
Chef de la Police Municipale (02.99.83.52.14),
Directrice des Ressources Humaines (02.99.83.52.09)